

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE #6 :
GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE
GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Modules de formation eau et assainissement en milieu rural et périurbain francophone



MODULE #3

La démarche de mise en œuvre d'un service
d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Cibles ODD 6.1, 6.2, 6.4, 6.b

Module #3

La démarche de mise en œuvre d'un service d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Cibles ODD 6.1, 6.2, 6.4, 6.b

OBJECTIF

L'objectif du **MODULE 3** est de présenter une démarche générale de mise en œuvre d'un service d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Tout comme le recommande la cible 6.b des Objectifs de développement durable, ce chapitre mettra l'accent sur la gouvernance des services d'eau et d'assainissement, et en particulier la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Ce module présente sommairement les principales étapes de mise en œuvre, depuis la sensibilisation jusqu'au suivi/évaluation, en passant par la mise en place de cadres de concertation et la planification du service d'eau potable et d'assainissement. Il revient sur les enjeux, défis et bonnes pratiques. Une telle démarche est fondamentale afin de permettre aux collectivités locales de jouer pleinement leur rôle pour l'atteinte de l'ODD 6.

MODULES DE FORMATION EAU ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL ET PÉRIURBAIN FRANCOPHONE

Les modules de formation eau et assainissement de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et de l'Office international de l'eau (OIEau) sont élaborés dans le cadre de l'Initiative-Eau de la Francophonie (I-Eau) et du Projet francophone d'appui au développement local (PROFADEL/OIF). Ils ont été rédigés grâce à l'appui financier de la Région Nouvelle-Aquitaine (France) et de l'IFDD.

L'objectif de ce projet est de fournir les informations de base aux acteurs francophones de l'eau et de l'assainissement en milieu rural et périurbain, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Sous forme d'autoformation et d'autoévaluation, ces modules proposent de l'information technique vulgarisée et illustrée, s'adressant autant aux autorités locales, aux ONG, ou à tous les autres acteurs publics et privés engagés dans la fourniture de services d'eau et d'assainissement.

Ces modules ont été conçus pour être diffusés initialement sur Médiaterre, la plateforme d'information sur le développement durable de l'IFDD, permettant un outil d'apprentissage et un lieu d'échange de bonnes pratiques en matière d'eau et d'assainissement.

Axé sur l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), chaque module traite d'un ou de plusieurs cibles spécifiques de l'ODD 6.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
1. PRINCIPALES ETAPES D'UNE BONNE DEMARCHE DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT.	4
1.1 Information, sensibilisation et mobilisation de la population	4
1.2 Renforcement de capacités et mise en place de cadre de concertation	4
1.3 Planification du service d'eau/assainissement dans le cadre d'un plan de développement local	4
1.4 Financement, mise en place et gestion du service	5
1.5 Suivi-évaluation	5

1. PRINCIPALES ETAPES D'UNE BONNE DEMARCHE DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT.

Il existe plusieurs démarches documentées en matière d'eau et d'assainissement. La démarche n'est pas unique : tout dépend du contexte local du projet ou du service. Néanmoins, l'expérience de **l'Organisation internationale de la Francophonie** et de ses partenaires, qui œuvrent dans les domaines du développement local, de l'eau et de l'assainissement, depuis plusieurs décennies, démontre qu'une bonne démarche de développement local peut se résumer en 5 grandes étapes :

1.1 Information, sensibilisation et mobilisation de la population

D'une importance à ne pas sous-estimer, l'information, la sensibilisation et la mobilisation permettront à l'ensemble de la population d'avoir une bonne compréhension des objectifs du programme, des enjeux et défis du développement local durable, de comprendre leurs rôles et responsabilités. Cette étape peut être réalisée sur plusieurs mois avant le début des autres activités, afin de s'assurer que toute la population adhère au programme et qu'il n'y a pas de mauvaise compréhension.

1.2 Renforcement de capacités et mise en place de cadre de concertation

Le renforcement des capacités à la maîtrise d'ouvrage, à la gouvernance locale, au montage de projets, à la mobilisation de financement, etc., est nécessaire pour outiller les acteurs locaux dans leurs rôles et responsabilités, et favoriser l'appropriation de la démarche de développement local. Le renforcement de capacités se fait par des ateliers de formation mais aussi par l'aide d'une expertise technique, tout au long des étapes du programme, sur la base d'une approche de l'apprentissage par la pratique. La mise en place préalable d'un cadre de concertation sera utile pour le suivi du service et ses membres seront visés en priorité par les activités de renforcement de capacités.

1.3 Planification du service d'eau/assainissement dans le cadre d'un plan de développement local

Un service d'accès à l'eau et à l'assainissement doit s'intégrer dans le plan de développement local de la collectivité, qui lui-même prendra en compte les objectifs des documents de stratégies à l'échelle nationale et internationale. En particulier avec l'adoption des **Objectifs de Développement Durable (ODD)**, la cohérence des plans locaux et nationaux de développement devient capitale pour l'atteinte des ODD à l'échelle locale, dont l'eau et l'assainissement en sont un exemple probant. Le plan de développement local recense les besoins de développement des différents secteurs de la collectivité, propose des réponses adéquates formulées de manière participative et cohérente avec les ODD, et dote la collectivité d'une vision à moyen et long terme, en concordance avec ses aspirations et les priorités de développement au niveau national et avec celles du développement durable. La planification du service d'eau et d'assainissement doit s'inscrire dans ce contexte pour avoir de meilleures chances de succès à long terme.

1.4 Financement, mise en place et gestion du service

La mise en œuvre du service d'eau potable et d'assainissement, issu du plan de développement local, depuis sa planification jusqu'à son évaluation, est un exercice qui met à profit les connaissances acquises, renforce les capacités des acteurs locaux, participe au développement de la collectivité. Un projet générateur de revenus accroîtra l'autonomie de la collectivité locale et la guidera vers la réalisation de nouveaux projets, jusqu'à l'atteinte des objectifs visés par le plan de développement local. La réalisation des infrastructures d'eau et d'assainissement n'est donc qu'une étape : pour que le service soit réellement durable, c'est toute la démarche qui doit être suivie.

1.5 Suivi-évaluation

Pour les collectivités locales, le suivi-évaluation permet avant tout de s'assurer de la bonne gestion technique et financière du service d'eau et d'assainissement. Le suivi, au quotidien, permet d'optimiser la gestion du système et de réaliser les interventions d'entretien et de réparation sans délai, afin d'assurer la disponibilité de l'eau potable en tout temps. L'évaluation, ponctuelle, portera un regard général sur le service et proposera des pistes d'amélioration. Le suivi-évaluation est aussi un enjeu capital pour pouvoir rendre des comptes et suivre les indicateurs de développement.

Dans un contexte de décentralisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement, ces différentes étapes doivent être portées et initiées en premier lieu par les autorités locales, portes d'entrée du développement local durable. Plusieurs principes de développement durable peuvent sous-tendre cette démarche, tels que l'égalité Femme/Homme, la participation et l'inclusion, la jeunesse, l'éthique et la bonne gouvernance, etc. La démarche se veut également itérative : certaines étapes peuvent se dérouler simultanément, et d'autres, se chevaucher. Elles peuvent varier en fonction du contexte local et peuvent nécessiter plus ou moins de temps. Elles ne diffèrent pas fondamentalement des étapes de la démarche généralement adoptée par les structures d'appui au développement local.

Les sections suivantes décrivent plus en détail ces principales étapes d'une démarche globale de mise en place d'un service d'eau potable et d'assainissement : les objectifs recherchés, les cibles et bénéficiaires spécifiques, les activités prévues, le financement, etc.

ENCADRÉ 1 :

Quelques principes caractéristiques du Programme Francophone d'Appui au Développement Local (PROFADEL/OIF)

Au niveau local, la démarche d'opérationnalisation du PROFADEL/OIF met un accent particulier sur :

- **l'inclusion** de toutes les composantes de la communauté. La démarche s'intéresse, consulte et intègre toutes les catégories d'acteurs afin d'aboutir à un large consensus et une acceptation de la démarche de planification locale promue par l'OIF.
- la **valorisation** des forces et opportunités de la communauté en termes d'initiation des actions de développement. La stratégie n'occulte pas non plus les faiblesses et les menaces susceptibles de ralentir ou d'handicaper la mise en œuvre des actions de développement portées par les populations à la base. En ce sens, la stratégie d'opérationnalisation tient compte des organisations qui animent la vie associative et des autres structures de la société civile locale. C'est sa dimension **partenariale** qui s'exprime également dans la prise d'engagement par les différentes parties prenantes.
- **l'intégration du genre**, et en particulier de **l'égalité Femme – Homme** tout en composant avec les exigences culturelles propres à chaque communauté. La stratégie travaille donc à promouvoir l'équité et une plus large inclusion, non seulement des femmes, mais aussi des couches vulnérables de la communauté (handicapés, personnes du troisième âge, autochtones, etc.).
- la **capitalisation et la durabilité** de l'intervention ; le but étant d'inscrire les effets du Programme dans le temps. Il s'agit d'asseoir les interventions du Programme sur un dispositif de gouvernance local renforcé (aspect institutionnel), priorise les projets ayant une incidence socioéconomique (aspect social, financier et économique), met en place tout au long de ses actions, des activités de renforcement de capacités des acteurs (aspect technique). Ces trois dimensions – institutionnel, financier et technique – étant comprises comme indispensables à l'appropriation et la pérennisation des acquis du Programme.
- le **renforcement des capacités** : il est transversal à toutes les composantes d'actions du Programme et participe à doter ou à améliorer les aptitudes et les compétences des acteurs locaux du développement. Elle se décline en formation (portant sur des thématiques générale ou associées aux projets), en mise à disposition technique, et en des rencontres de partage et d'échange entre les partenaires locaux.
- le soutien aux initiatives de **développement économique local** en vue de renforcer le tissu économique de la collectivité et, par ricochet, améliorer le niveau de vie des ménages en contribuant à augmenter leur capacité d'épargne et d'investissement dans les activités génératrices de revenus.